

RESPONSABLE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES TEMPS PLEIN, PERMANENT

DATE LIMITE
15 JUIN 2019

N⁰ CONCOURS
ACVSAD-2019-623

DÉBUT DE L'EMPLOI
DÈS QUE POSSIBLE

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice du Service, le responsable de la gestion des ressources humaines assume la gestion opérationnelle des activités de ressources humaines en plus de mettre son expertise au profit des gestionnaires qu'il conseille et accompagne en regard des divers aspects de la gestion des ressources humaines. De plus, il collabore à la mise en place et à l'application de l'ensemble des politiques, des directives, des procédures et des programmes en vigueur au sein de la Ville en vue d'assurer une gestion optimale des ressources humaines.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Conseille et accompagne les gestionnaires quant à l'administration et à l'interprétation des différentes ententes de travail, procédures et politiques de même que dans leur pratique de gestion des ressources humaines; de façon à répondre efficacement aux besoins et enjeux de l'organisation
- Collabore au développement et à la mise en application des différents plans stratégiques de gestion des ressources humaines
- Coordonne et prend en charge l'ensemble du processus de dotation dont les activités de planification en besoin de main-d'œuvre, de recrutement, de sélection, d'accueil et de rétention des talents
- Coordonne le plan d'action annuel de prévention en santé et sécurité au travail, en assure le suivi des objectifs et développe des indicateurs de gestion
- Coordonne et effectue le suivi des dossiers d'absence et d'invalidité
- Coordonne et assure le suivi du programme de développement des compétences; il participe à la définition des besoins avec les gestionnaires, effectue des recommandations et élabore des plans de formation
- Apporte un soutien et conseils afin d'assurer une saine administration du processus disciplinaire
- Effectue la gestion du programme d'équité salariale
- Agit à titre d'agent de changement en influençant les façons de faire en matière de gestion opérationnelle des ressources humaines et dans le cadre de projets de développement organisationnel
- Participe à l'élaboration et à la mise en place de procédures, de politiques et de programmes RH
- Assure la relève du service au besoin

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un baccalauréat en administration profil ressources humaines ou en relations industrielles ou une combinaison de formations universitaires pertinentes et une expérience pertinente minimale de 3 ans
- Être membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines (CRHA) (un atout)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon le guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

COMPÉTENCES REQUISES

- Possède une connaissance des lois et règlements reliés à l'emploi
- Possède un leadership d'influence et des habiletés à coacher et accompagner des gestionnaires
- Possède de très bonnes habiletés en communications et en relations interpersonnelles
- Démonstre au haut de degré de confidentialité
- Fait preuve de professionnalisme, d'une capacité d'adaptation et de travail d'équipe
- Possède une capacité d'analyse et de jugement
- Possède une excellente maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit
- Maîtrise des outils informatiques, notamment la suite *Microsoft Office 365*
- Possède une connaissance de *SharePoint* (un atout)
- Possède une connaissance du milieu syndical
- Possède une connaissance du milieu municipal

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, au plus tard le 15 juin 2019, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Concours : ACVSAD-2019-623

Service des ressources humaines

200, route de Fossambault

Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Courriel : recrutement@vsad.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.